



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

Proposition d'attribution de subventions concernant des équipements sportifs et socio-éducatifs

Rapport n° CP/2017/475

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions, inscrites dans les contrats de territoire, au SIVU de la piscine des sept fontaines de Drachenbronn-Birlenbach et aux Communes de Friesenheim, de Preuschkorf et de Schweighouse-sur-Moder.

Ces subventions concernent la construction, la transformation et la mise aux normes d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Le Département contribue au financement des équipements sportifs et socio-éducatifs construits ou rénovés, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, dans le cadre des contrats de territoires. Ces derniers sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016.

En co-finançant les équipements de proximité, le Département contribue à renforcer le maillage territorial et permet ainsi de rapprocher l'offre sportive et socio-éducative de tous les Bas-Rhinois.

Outre cet objectif d'aménagement des territoires, il s'agit également de maintenir le patrimoine aux normes. En effet, beaucoup d'équipements ont été construits dans les années 1970-1980, leur rénovation et mise aux normes sont nécessaires pour garantir leur pérennité et leur adaptation à l'évolution des pratiques.

Enfin, l'aide aux équipements intercommunaux structurants vise à encourager la polyvalence, la mutualisation et un partage accru des équipements.

Les subventions du Département sont particulièrement légitimes en ce qui concerne les équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au collège (gymnases, piscines, stades, terrains de grands jeux...).

Seuls sont proposés à la décision de la Commission Permanente les dossiers complets et pour lesquels les demandeurs ont transmis au Département une première facture attestant du démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2016.

Dans ce cadre, le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer 4 subventions pour un montant total de 170 664,40 €, dans le cadre des contrats de territoire établis avec les collectivités suivantes :

- une subvention de 90 790,80 € au SIVU de la piscine des sept fontaines pour la rénovation de la piscine de Drachenbronn-Birlenbach;
- une subvention de 16 200,00 € à la Commune de Friesenheim pour l'extension de la salle polyvalente;
- une subvention de 50 473,60 € à la Commune de Preuschkorf pour la rénovation du foyer paroissial;
- une subvention de 13 200,00 € à la Commune de Schweighouse-sur-Moder pour la réfection des courts de tennis et du club-house.

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|----------------------------|--|------------------------|---|------------------------|
| EQUISPOR 2016/1 | R 2016 Equipements sportifs et socio- éducatifs CT | 9 200 000 € | 3 067 398,04 € | 170 664,40 € |

En application de la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote générale de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives aux dossiers non complets à la date du 6 juillet 2015.

Pour toutes les opérations présentées, une première facture de travaux a été justifiée au 31 décembre 2016.

La commission du Territoire d'action Nord a émis un avis favorable le 2 octobre 2017.

La commission du Territoire d'action Sud a émis un avis favorable le 23 octobre 2017.

Les présents dispositifs d'aides se fondent sur les articles L. 1111-10 alinéa 1 et L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 170 664,40 € aux bénéficiaires suivants :

- une subvention de 90 790,80 € au SIVU de la piscine des sept fontaines pour la rénovation de la piscine de Drachenbronn-Birlenbach ;
- une subvention de 16 200,00 € à la Commune de Friesenheim pour l'extension de la salle polyvalente;
- une subvention de 50 473,60 € à la Commune de Preusdorf pour la rénovation du foyer paroissial;
- une subvention de 13 200,00 € à la Commune de Schweighouse-sur-Moder pour la réfection des courts de tennis et du club-house.

Les modalités de calcul des subventions figurent dans les tableaux joints en annexe.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

Frédéric BIERRY